

Prisonniers de l'ONU au Mali  
B.P. 37 Koulikoro  
République du Mali

À

**Objet : Demande d'adhésion à la Fondation  
Mémorial International Tingi-Tingi**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2012, après un examen attentif sur le calvaire enduré par les réfugiés hutu rwandais, burundais, les Hutu zairois et ceux qui leur ressemblent lors de la guerre de conquête du Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo – RDC) par le Général Paul Kagame et son FPR, les Prisonniers rwandais de l'ONU purgeant leurs peines à Koulikoro, en République du Mali, ont estimé qu'il était impératif qu'un Mémorial soit érigé et qu'une Fondation soit créée pour la mémoire des victimes et rescapés des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes d'extermination, des crimes de guerre et d'assassinats commis en Afrique des Grands Lacs contre les réfugiés hutu et ceux qui leur ressemblent en RDC. Ils ont donné à cette Fondation le nom de **Mémorial International Tingi-Tingi**.

Ce dispositif mondial a, entre autres objectifs, la lutte pour la mise en place rapide d'un Tribunal pénal international spécial pour juger les auteurs de tous ces crimes. Aujourd'hui, les appels à la création de ce tribunal fument désormais de partout. Il y a lieu de citer notamment :

- Le "*Mapping report*" des Nations Unies sur la RDC publié le 1<sup>er</sup> octobre 2012 qui stipule que :
  - aux paragraphes 85 et 124 : « *La question de savoir si les nombreux actes de violence graves commis à l'encontre des Hutu en 1996 et 1997 constituent des crimes de génocide a également été examinée et le rapport souligne qu'il existe des éléments pouvant indiquer qu'un génocide a été commis mais que la question ne pourra être tranchée que par un tribunal compétent, statuant au cas par cas* ».
  - au paragraphe 514 : « *Plusieurs incidents répertoriés dans le présent rapport révèlent des circonstances et des faits à partir desquels un tribunal pourrait tirer des inférences de l'intention de détruire en partie le groupe ethnique hutu en RDC, s'ils sont établis hors de tout doute raisonnable* ».
  - au paragraphe 517 : « *Les attaques systématiques et généralisées décrites dans le présent rapport, ayant ciblé de très nombreux réfugiés hutu rwandais et de membres de la population civile hutu et causé leur mort, révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crimes de génocide. Le comportement de certains éléments de l'AFDL/APR à l'égard des réfugiés hutu et des populations hutu établies au Zaïre à cette époque semble s'inscrire dans le cadre "d'une série manifeste de comportements analogues dirigés contre ce groupe" duquel un tribunal pourrait même déduire l'existence d'un plan génocidaire* ».
- La pétition des 52 personnalités féminines signée le 12 août 2013. Pour ces personnalités, ce Tribunal est "une solution incontournable pour la paix et la justice dans la région des Grands Lacs" ;
- Les assises nationales congolaises de 2013 qui ont recommandé la mise en place rapide de ce Tribunal ;
- Les déclarations récentes de Stephen Rapp, ambassadeur itinérant du Président des Etats-Unis en charge des questions des crimes de guerre. Le 7 février 2014, lors de sa tournée

dans la région des Grands Lacs, il s'est dit favorable à un tribunal international qui devrait s'occuper de toutes les atrocités perpétrées pendant plus d'une décennie en RDC, particulièrement dans sa partie Est, mais qui aurait également des compétences territoriales dans l'ensemble de la région des Grands Lacs. Une façon, selon lui, de mentionner non seulement le caractère régional de tous les crimes commis en RDC mais aussi l'implication des dirigeants régionaux dans la crise congolaise.

Il n'y a pas de doute que ce Tribunal pénal international spécial ne va plus tarder à voir le jour. L'expérience des Tribunaux Pénaux Internationaux montre que le travail en équipes, au sein de certaines associations sérieuses de défense des droits de l'homme demeure d'un apport incontournable lors des procès, dans la recherche de la vérité pour la justice et l'équité. Le **Mémorial International Tingi-Tingi**, du fait de son caractère international rassembleur se pose comme un cadre approprié pour :

- Recueillir et organiser les déclarations des victimes et rescapés des exterminations et autres crimes atroces contre l'humanité perpétrés dans la région des Grands Lacs, et de façon particulière en RDC ;
- Faire rencontrer les différents chercheurs et les auteurs sur ces crimes ;
- Organiser des séminaires et colloques sur le même sujet dans le but de donner la forme et le fond au travail de collecte de données sur ces atrocités afin que les résultats obtenus par les uns et les autres soient connus et réunis pour servir efficacement d'outils pour la découverte de la vérité lors des procès.

Le fait que le **Mémorial International Tingi-Tingi** ait été fondé par les prisonniers pousserait certains sceptiques à douter de son efficacité. En créant ce **Mémorial**, mûrement réfléchi, ces prisonniers ont voulu participer à la recherche de la vérité, base de la vraie justice et de la réconciliation entre les peuples de la région des Grands Lacs. Dans cette optique, ils sont convaincus que plusieurs femmes et hommes libres, honnêtes et épris de justice et de paix vont les relayer et passer à la réalisation des différents objectifs énoncés dans le Manifeste-fondateur de ce Mémorial.

Voilà pourquoi votre expérience personnelle, vos écrits et vos différentes prises de position remarquées face aux atrocités que les populations de la région des Grands Lacs endurent depuis plus de deux décennies, nous poussent à solliciter votre adhésion à la **Fondation Mémorial International Tingi-Tingi** et à œuvrer pour sa réussite. Nous souhaiterions qu'à votre tour vous invitiez d'autres personnes physiques et/ou morales (associations, fondations, etc.) désireuses d'honorer la mémoire des victimes et de mettre fin aux crimes de masse ainsi qu'à l'impunité dans cette région de l'Afrique à se joindre à vous. Vous aurez ainsi contribué une fois de plus à l'édification de la paix et de la réconciliation en Afrique des Grands Lacs.

Espérant une réponse rapide et positive, nous vous prions de croire à notre sincère considération.

Pour les Prisonniers de l'ONU en République du Mali

Tharcisse Rensahho, Représentant

**Documents joints :**

- Le Manifeste fondateur du Mémorial International Tingi-Tingi et lettre de transmission au Président du MTPI